CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à quatorze heures quinze, le conseil municipal, légalement convoqué, le trois juillet deux mille vingt, s'est réuni en séance publique, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Francis Lebrault, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Etaient présents : MM Francis LEBRAULT, Guy AIRAUD, Julien GODEC, Pascal LECOMTE, Gaëlle LE PAGE, Chantal MORVAN, Olivier PICHON, Philippe URIEN,

Absents excusés: Juliette BOHIC qui donne procuration à Pascal LECOMTE, Loïc BOZEC qui donne procuration à Francis LEBRAULT, Sylvie COUPEL qui donne procuration à Julien GODEC, Véronique GUYOT qui donne procuration à Olivier PICHON, Gwenaëlle LANDEAU qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE, Even JOB qui donne procuration à Guy AIRAUD, Isabelle FERNEY qui donne procuration à Chantal MORVAN.

A été élu secrétaire de séance : Francis LEBRAULT

> ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

L'élection des délégués et des suppléants aura lieu séparément (article L.288 et R.133 du code électoral)

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.290-1 ou L.290-2 le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter isolément ou sur une liste. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à 2 tours

En cas de scrutin pluri nominal (par liste) les suffrages st décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Lorsque tous les mandats ne sont pas attribués au 1^{er} tour ; il est procédé à un 2nd tour.

L'élection des délégués et des suppléants aura lieu dans les mêmes conditions.

Pour le suppléant, appartenant à une même liste, l'ordre est déterminé en cas d'égalité de voix, dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et à égalité de suffrages par l'âge des candidats (le plus âgé étant élu en priorité).

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc

1

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election des délégués : - LECOMTE Pascal (15 voix pour)

- LE PAGE Gaëlle (15 voix pour)

- GODEC Julien (15 voix pour)

Election des suppléants : - MORVAN Chantal (15 voix pour)

- URIEN Philippe (15 voix pour)

- PICHON Olivier (15 voix pour)

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (15 voix pour)

Levée de la séance à 14h50